

C.C.A.S.



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 19 AVRIL 2024

N° 2024.16

Objet :
Compte rendu des décisions prises dans le
cadre des aides facultatives

Affiché le :

Votes : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf avril à 10h00, le Conseil d'Administration convoqué le 15 avril, s'est réuni à la Résidence Autonomie F. Rustin, sous la Présidence de Monsieur Patrick ESPITALIER ;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Patrick ESPITALIER, Gaëlle LETTERON, Gaël BELLEC, Isabelle TAILLIER, Elhadji NDIOUR, Michèle MAMBERT

ABSENTS EXCUSES :

Véronique ARNAUD-DELOY (procuration donnée à Patrick ESPITALIER), Hervé DOMINIAK, Céline RIGOUARD

ABSENTS :

Alain DESRUES, Valérie BUISINE.

Dans le cadre de l'aide facultative du CCAS, des décisions ont été prises par M. Le Vice-Président.

Voici la liste des décisions prises entre le 01.03.2024 et le 05.04.2024 :

Décision n° 2024.8 approuvant l'attribution d'un secours d'urgence versé à Square Habitat
D'attribuer un secours d'urgence de 280,00 euros correspondant à une partie du loyer.

Décision n° 2024.9 approuvant l'attribution d'une aide alimentaire & aide à la cantine
D'attribuer une aide pour la cantine soit une demi gratuité de cantine pour 20 repas / enfant pour 2 enfants et une aide alimentaire en nature auprès de la Croix rouge équivalant à 72 €uros.

Décision n° 2024.10 approuvant l'attribution d'une aide alimentaire
D'attribuer une aide alimentaire en nature auprès de la Croix rouge équivalant à 20 €uros.

Décision n° 2024.11 approuvant l'attribution d'un secours d'urgence versé à GDH
D'attribuer un secours d'urgence de 236,21 euros correspondant à une partie du loyer.

Décision n° 2024.12 approuvant l'attribution d'une aide alimentaire en urgence (Mars 2024)

D'attribuer 5 aides alimentaires en nature auprès de la Croix rouge équivalant à un montant global de 176,00 Euros.

Décision n° 2024.13 approuvant l'attribution d'une aide pour la cantine (Mars 2024)

D'attribuer 3 aides pour la cantine soit une demi gratuité pour 20 repas par enfant, pour 6 enfants.

Décision n° 2024.14 approuvant l'attribution d'une aide alimentaire en urgence (Avril 2024)

D'attribuer 9 aides alimentaires en nature auprès de la Croix rouge équivalant à un montant global de 340,00 Euros.

Décision n° 2024.15 approuvant l'attribution d'une aide pour la cantine (Avril 2024)

D'attribuer 4 aides pour la cantine soit une demi gratuité pour 20 repas par enfant, pour 5 enfants.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT
OÙ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ**

Prend acte des décisions rapportées.

Autorise Madame la Présidente, ou son représentant légal à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE VICE-PRÉSIDENT**

Patrick ESPITALIER.

